



28 AVR. 2026

Ville de Braine-le-Comte

Grand Place, 39
7090 Braine-le-Comte
info@7090.be
067/551.400

Service Urbanisme

Votre Contact :

urbanisme@7090.be
067/551.450

Échevin de l'Urbanisme

067/551.409

M^e BRICOUT Xavier

Notaire
Place Van Zeeland, 35/3
7060 Soignies

Braine-le-Comte, le 20 mars 2026

Objet : Renseignements urbanistiques (Art. D.IV.99 et 100/Art. R.IV.105-1)
Terres agricoles à front de la rue de Nivelles et à front ou à proximité de
la rue du Bois d'Horrues à 7090 Ronquières
Bien cadastré Ronquières (4) section D n° 244A4, et n° 251G et
section C n° 79Z, et n° 233E
Vos références : MK/2250928-
Nos références : NOT/2026/109/ADE

Cher Maître,

En réponse à votre demande de renseignements urbanistiques réceptionnée en date du 19 janvier 2026 relative au bien repris sous objet et appartenant à Monsieur ' nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations dont nous disposons.

Le bien (les quatre parcelles concernées) est situé en zone agricole au Plan de Secteur de LA LOUVIERE-SOIGNIES approuvé par l'A.E.R.W. du 9 juillet 1987 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité. Une ligne de transport d'électricité à haute tension (70kV) surplombe les parcelles cadastrées section D n°251G et section C n°233E .



Une canalisation (pipeline) de transport d'hydrocarbure traverse la parcelle cadastrée section D n°244A4. Pour plus de détails, contactez Total Olefins Antwerp NV/SA - adresse : Haven 447, Scheldelaan, 10 - 2030 Antwerpen - Tél. (secrétariat) : 03/545.21.86 - email (général) rc.toa-pijpleidingdienst@total.com - chef du service pipelines : Wim Penris (wim.penris@total.com) - numéro d'urgence : 03/541.73.20

Une canalisation de transport de gaz traverse la parcelle cadastrée section D n°244A4. Pour plus de détails, contacter Fluxys Belgium SA - Community Relations - Avenue des Arts, 311 à 1040 Bruxelles - tél. : 02/282.72.53.

Le bien est situé en zone agricole au Schéma de Développement Communal entré en vigueur en date du 26 janvier 2013.

Concernant la parcelle cadastrée section C n°79Z : existence d'un plan d'alignement (RN 533) – pour plus d'information, contacter le SPW Mobilité & Infrastructures – direction des routes de Mons – District de Soignies (SPW-MI06.13) Département du réseau du Hainaut et du Brabant wallon - Chaussée de Braine n°130 à 7060 SOIGNIES – tél : 067/34 70 40.

Le bien ne se situe pas dans le périmètre d'un permis d'urbanisation.

Le bien n'est, à notre connaissance, pas concerné par des mesures d'expropriation.

Le bien n'est pas soumis à un droit de préemption à notre connaissance (ni au sens de l'art D.VI.17 §1er du CoDT, ni au sens de l'art. D.358 du Code wallon de l'Agriculture qui attribue un droit de préemption à la Région wallonne lors de la vente des biens se trouvant dans les zones où un aménagement foncier rural est en cours, dans les zones désignées par le Gouvernement comme étant susceptibles d'un aménagement foncier ou dans les zones expressément désignées par le Gouvernement pour une durée qu'il détermine).

Le bien n'est pas classé (art. 196 du Code wallon du Patrimoine).

La parcelle cadastrée section C n°79Z est reprise dans un périmètre visé par la carte archéologique (art. D.60 du Code wallon du Patrimoine).

A notre connaissance, aucune donnée concernant ce bien n'est inscrite dans la banque de données de l'état des sols (BDES) (Décret relatif à la gestion et à l'assainissement des sols du 1er mars 2018, M.B. 22 mars 2018) (seul un extrait conforme délivré par l'Administration, via la BDES, conformément au Décret sols du 1er mars 2018 permettra de respecter les obligations prescrites par l'article 31 de ce décret et celles définies à l'article D67 §3 du Livre 1er du Code de l'Environnement (nouvellement modifié par l'article 91 du Décret sols).

Le bien n'est pas repris dans une zone d'aléa d'inondation par débordement des cours d'eau et par ruissellement (au sens de l'art. D.53 - 2 du Code de l'eau et selon la cartographie de l'aléa d'inondation de la partie wallonne des districts hydrographiques internationaux de la Meuse, de l'Escaut, de la Seine et du Rhin adoptée par l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 mars 2021 y afférent (M.B. du 24 mars 2021)).

Cependant, un axe de ruissellement concentré « orange » (surface collectée en amont entre 3 ha et 10 ha) traverse la parcelle cadastrée section C n°79Z selon la carte Lidaxe (version 2) basée sur le modèle numérique de terrain LIDAR.

Le bien n'est pas repris au PASH (Plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique).

Permis :

Pas de permis d'urbanisme récent à notre connaissance.

Pour les permis d'exploitation ou d'environnement, contacter le service environnement – tél. 067/55.14.70 – e-mail : environnement@7090.be.

Infractions :

Pas de procès-verbal de constat d'infraction urbanistique dressé à notre connaissance (concernant la réalisation d'actes et travaux constitutifs d'une infraction en vertu de l'Art D.VII.1, §1er, 1° à 6° du CoDT).

Pour les infractions environnementales, contacter le service environnement – tél. 067/55.14.70 – e-mail : environnement@7090.be.

Logement – salubrité :

Pour toutes questions relatives à la salubrité et à la conformité des logements, contacter le service Logement de la Ville – tél : 067/55.14.59 – e-mail : logement@7090.be.

Équipement de la voirie :

Concernant l'équipement en eau : contacter la SWDE, succursale Senne-Dyle-Gette – Esplanade René Magritte N°20 à 6010 COUILLET – tél : 087/87 87 87.

Concernant l'équipement en électricité et en gaz : contacter ORES – Avenue Jean Monnet N°2 à 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE – tél : 078/15 78 01.

Concernant l'équipement en télédistribution : contacter VOO – Rue Clément Ader N°12 à 6041 GOSSELIES – tél : 078/50 50 50.

Nous vous rappelons qu'il n'existe aucune possibilité d'effectuer sur le bien aucun des travaux et actes visés à l'Article D.IV.4, à défaut d'avoir obtenu un permis d'urbanisme ; qu'il existe des règles relatives à la péremption des permis et que l'existence d'un certificat d'urbanisme ne dispense pas de demander et d'obtenir le permis requis.

Les présents renseignements ne donnent aucune garantie quant à l'existence légale des constructions/installations présentes sur ledit bien. La situation des bâtiments sur un plan cadastral ne signifie en aucun cas que les constructions sont régulières au niveau urbanistique.

Les renseignements urbanistiques sont délivrés dans la stricte limite des données dont nous disposons. De ce fait, nous ne pourrions être tenus pour responsable de l'absence ou du caractère incomplet de toute information dont nous n'avons pas la gestion directe.

Demeurant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, cher Maître, nos respectueuses salutations.

Par le Collège,

Le Directeur Général,

Le Député - Bourgmestre,

